

M.R.B.C. – A.A.T.L. – D.U.
Monsieur André VITAL
Fonctionnaire délégué
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/pfd/225352
N/réf. : AVL/ah/BXL-3.78/s454
Annexe : 1 dossier comprenant 6 plans

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Place de la Monnaie, rues des Princes, de la Reine et Léopold. Demande de permis d'urbanisme portant sur le réaménagement de l'espace public et remplacement de l'éclairage.

En réponse à votre courrier du 17 mars 2009 sous référence, réceptionné le 19 mars dernier, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 1^{er} avril 2009 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé les **remarques** suivantes.

Le projet, qui est compris dans la zone de protection du théâtre de la Monnaie et de la maison de David, concerne le réaménagement de la place de la Monnaie ainsi que des rues de la Reine, des Princes et Léopold. Le périmètre d'intervention est inscrit comme axe structurant et situé en ZICHEE au PRAS.

Dans les années 1970, la place de la Monnaie avait été réaménagée au moyen d'une fontaine centrale et de bacs de plantes qui nuisaient à la lisibilité de l'ensemble. Le projet actuel vise le dégagement maximal de l'espace central tandis que des aménagements plus denses, comportant des plantations, des terrasses et des bancs sont prévus sur le pourtour de la place. ***Ce parti constitue une nette amélioration par rapport à la situation existante et contribuera certainement à la mise en valeur du théâtre de la Monnaie, classé comme monument.***

Les dispositifs récents seront supprimés, à l'exception des trémies et de la bouche d'aération du parking enterré sous la place (ainsi que d'un érable). L'espace public sera recouvert de pierre bleue. Autour du théâtre –y compris rue Léopold– serait délimité un espace orthogonal au moyen d'un traitement différencié des matériaux. Il s'agit d'une composition en damier, alternant des pierres bleues clivées et sciées dans lesquelles seraient intégrées des bandes de laiton.

Selon les plans, la fontaine existante dans l'axe du théâtre serait maintenue tout en inversant son fonctionnement. Actuellement, le miroir d'eau alimenté par un jet central déborde de la vasque carrée dans un bassin de la même forme. Celui-ci serait supprimé et le sens des jets serait inversé. Installés dans le sol selon les principes des « fontaines sèches », ils seraient dirigés vers le centre de la fontaine. **Ces transformations ne remettent pas en valeur la fontaine qui a été conçue par J. Moeschal et la nouvelle fontaine ne convient pas à l'échelle de la place. La Commission préconise donc de supprimer ce dispositif au profit d'un espace central entièrement dégagé.**

Pour rendre à la place de la Monnaie toute sa cohérence, l'espace situé devant la *Hoofdstedelijke bibliotheek* (HOB) devrait, dans l'idéal, être reconstruit. La C.R.M.S. espère également qu'à moyen terme, le Centre de la Monnaie fasse l'objet d'une restructuration complète permettant de réduire l'impact des trémies de parkings existantes, voire de les supprimer.

En attendant, elle souscrit aux grandes lignes du projet qui consistent, notamment, à planter les abords de l'espace central d'arbres de haute tige. A cet égard, la Commission préconise de **guider et conduire les arbres prévus devant la HOB de manière à dégager, à terme, les deux niveaux inférieurs des constructions voisines** pour assurer le lien visuel avec la rue des Fripiers (dessous des couronnes à 5 ou 6 m). Elle demande de prévoir des **fosses de plantation permettant d'accueillir des arbres avec des mottes suffisamment importantes pour garantir la croissance des arbres** proposés par le projet (chêne des marais et noisetier de Byzance). Les trous de plantation figurés sur les plans, même s'il s'agit de fosses reliées entre elles, ne conviennent pas et risquent d'hypothéquer le succès des plantations qui constituent pourtant un point fort du projet.

Les trémies des parkings semblent recouvertes de verre et longées de balustrades mais les plans sont très flous à cet égard. De toute manière, il est à craindre que la couverture de la trémie par du verre attirera davantage l'attention sur cet élément, ce qui doit être évité. **La Commission demande donc de développer une proposition alternative pour le traitement des trémies qui soit la plus sobre possible.**

Selon les plans, le théâtre de la Monnaie sera entouré d'un recouvrement de sol différencié y compris à l'arrière du monument. **La Commission préconise de ne pas laisser déborder le damier dans la rue Léopold mais de l'arrêter à l'alignement des façades Est.** Il serait, en effet, peu judicieux d'intégrer la rue Léopold à la nouvelle composition urbanistique car cette option part d'une conception purement théorique qui ne correspond pas à la lecture urbanistique de la rue et qui entraverait son intelligibilité. En outre, cette rue constitue une voie de desserte pour les services du théâtre ainsi que pour l'hôtel *The Dominican* (accessibilité des taxis) dont le statut ne justifie pas le réaménagement proposé.

Si rien n'empêche d'y restreindre le trafic et d'y aménager des terrasses, il serait donc peu pertinent de prévoir la fermeture complète de la rue par des bornes rétractables.

Par ailleurs, le recouvrement de sol en pierre bleue bouchardée est prolongé sur les trottoirs des rues Fossé aux Loups et de l'Ecuyer. **La Commission demande de privilégier la continuité des trottoirs en question et de ne pas faire déborder le revêtement de la place sur les trottoirs des rues en question.**

De manière plus générale, la Commission attire l'attention sur la complexité et la fragilité du nouveau revêtement de sol dont la mise en œuvre sophistiquée, surtout de la partie en damier avec bandes de laiton, risque de réduire la durabilité du projet. La pierre bleue est un matériau de qualité, qui convient certainement à la place de la Monnaie. Cependant, la mise en

œuvre de laiton semble en contradiction avec la simplicité du projet. Même si, comme précisé dans la note explicative, un stock de matériaux serait mis à disposition du service de voiries de la Ville, des réparations seraient très difficiles à réaliser et l'application des bandes de laiton donnerait un effet très maniéré à l'ensemble (le matériau présente également un risque réel de déprédations et de vols).

Enfin, le projet comprend l'éclairage de la place, à l'exception de l'illumination du Théâtre de la Monnaie qui fera l'objet d'une demande de permis unique séparée.

L'éclairage public serait constitué d'appareils fixés aux façades et sur poteaux. Il serait complété d'un éclairage intégré dans les bancs ainsi qu'au sol. Malheureusement, seules des esquisses et des infographies assez vagues sont jointes à la demande. Les plans d'implantation précis des appareils sont manquants (l'implantation des consoles est localisée sur des photos de petites dimensions). De même, la relation avec le plan Lumière de la Ville n'a pas été abordée.

Pour cette raison, et en attendant des plans plus élaborés, la Commission demande d'enlever le projet d'éclairage de la demande de permis d'urbanisme. Elle souscrit au projet d'éclairer la place mais demande d'affiner la demande sur ce point tout en tentant compte des remarques suivantes.

- **L'éclairage des arbres par le dessous devra être supprimé.** Il s'agit, en effet, de dispositifs peu intéressants sur le plan esthétique et nocifs pour la flore et la faune. La proposition faite dans le projet d'éteindre cet éclairage en hiver poserait d'ailleurs des problèmes de gestion pour les services concernés de la Ville.
- Le projet devra **renseigner la puissance ainsi que le rendu des couleurs et le type de lampes** utilisés. Le matériel sera choisi en fonction de sa durabilité et dans l'objectif d'une consommation énergétique minimale.
- La Commission s'interroge sur la pertinence d'intégrer des points lumineux dans le sol. Tout au plus, pourront-ils jouer le rôle de balises en évitant l'éblouissement des piétons (pour cette raison, la C.R.M.S. s'oppose fermement à l'encastrement de spots dans le sol). Si l'éclairage au sol qui figure sur les esquisses était maintenu, il faudrait en revoir l'alignement pour obtenir une implantation qui soit la plus rigoureuse possible, ce qui n'est pas le cas dans le projet.
- Enfin, la Commission demande de coordonner le projet d'éclairage avec la demande concernant l'illumination du théâtre royal de la Monnaie (demande de permis unique). Dans la mesure du possible, elle demande d'être interrogée simultanément sur des deux projets.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f.f.